



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 20 juin 2022**
(no 16)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Benjamin CHABBEY
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé : -/-

Public : -/-

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2022
2. Demande de naturalisation (huis-clos)
3. Vote d'un crédit d'investissement pour la réfection des chemins de Pré-Rojoux et des Blessonniers (délibération)
4. Transfert des salles communales des dépendances de la Ferme Gallay, du patrimoine financier au patrimoine administratif (délibération)
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h.

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2022

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Demande de naturalisation (huis-clos)

La demande est traitée en huis-clos.

3. Vote d'un crédit d'investissement pour la réfection des chemins de Pré-Rojoux et des Blessonniers (délibération)

M. le Président vérifie et note qu'il n'y a aucune question ni remarque. Il passe à la lecture puis au vote de la délibération.

Délibération N°26/2022

Délibération

pour l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection d'une partie du chemin de Pré-Rojoux (DP communal 2358) et d'une partie du chemin des Blessonniers (DP communal 2383)

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 9 oui, 0 non, 1 abstention,

1. *De réaliser les travaux de réfection d'une partie du chemin de Pré-Rojoux (DP communal 2358) et d'une partie du chemin des Blessonniers (DP communal 2383).*
2. *D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de 175'000.- F destiné à ces travaux.*
3. *De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2023.*
5. *De financer ces travaux de réfection par les fonds propres de la commune.*

4. Transfert des salles communales des dépendances de la Ferme Gallay, du patrimoine financier au patrimoine administratif (délibération)

M. le Président passe la parole à **M. le Maire**. Afin d'être conforme aux normes MCH2, la Commune doit transférer comptablement dans le bilan la valeur des salles de réception et de réunion des Dépendances de la Ferme Gallay du patrimoine financier (PF) au patrimoine administratif (PA). De plus, **Mme Radice** précise que la valeur de PA est soumise à un amortissement sur 30 ans. Le PF sera évalué tous les cinq ans et est soumis aux impôts.

Délibération N°27/2022

Délibération

relative au transfert des salles communales des dépendances de la Ferme Gallay, chemin de Pré-Rojoux 29, parcelle N° 2552, du patrimoine financier au patrimoine administratif

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 1'860'000 F représentant la valeur comptable des salles communales des dépendances de la Ferme Gallay, situées au chemin de Pré-Rojoux 29 sur la parcelle 2552.
2. D'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès 2023.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

- a. Décision de l'ACG du 6 avril 2022

Entrée en force de la décision d'octroi, par le FI à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022. 16 communes, dont Presinge, ont fait valablement opposition à cette décision, mais n'étaient pas majoritaires pour l'invalidiser.

- b. Séances ordinaires du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2022

Les dates suivantes sont proposées et retenues :

- Lundi 19 septembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire
- (Lundi 10 octobre à 18h : commission des finances, budget 2023)
- Lundi 31 octobre à 20h : conseil municipal, présentation du budget
- Lundi 21 novembre à 19h : conseil municipal, approbation du budget + repas
- Lundi 12 décembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire (si nécessaire)

- c. Budget 2023

Les présidents de commission sont priés de rendre leurs propositions de budget 2023 à Mme Radice au plus tard le 5 septembre.

6. Communication du Maire

- a. Promotions des écoles à Gy

M. le Maire rappelle que la fête des Promotions des écoles de Presinge et Gy aura lieu cette année à Gy le samedi 2 juillet. Pour l'organisation, les conseillers qui seront présents à la cérémonie et/ou au repas doivent s'annoncer après la séance auprès de la secrétaire.

- b. Voyage du Conseil municipal à Bâle

En son nom et de celui de son adjoint, **M. le Maire** tient à remercier le Conseil pour le weekend passé à Bâle et M. le Président pour son organisation.

- c. Accueil d'une famille ukrainienne

Mme Spinedi informe que l'appartement au 7, Louvière est prêt et qu'une famille viendra s'y installer le mercredi 22 juin. Le groupe de bénévoles a fait un travail remarquable et est invité à un petit déjeuner la semaine prochaine pour les remercier.

7. Rapport des commissions

- a. Manifestations

M. Rossi, président, signale qu'il faut six bénévoles pour le jour de la Fête nationale et qu'il lui en manque quatre. **M. Cardoso Inacio** s'annonce et **M. Rodrigues da Guerra** se joindra au groupe s'il sera présent, ce qu'il ne peut confirmer pour l'instant.

- b. Bâtiments

M. Gaillard, président, informe que sa commission a fait le tour des objets en cours.

Le nouveau grill (pour lumières) dans la salle communale a été utilisé pour la première fois lors du Festival Théâtre en Campagne et a donné entièrement satisfaction. C'est un bon point pour la commune.

Les dossiers Cordonnières 5 et caves des Dépendances de la Ferme Gallay sont encore en suspens.

Concernant Cordonnières 5, **M. Mittey** précise que le devis général est presque complet. Il manque un document relatif à la LDTR que doit fournir la Régie Foncière pour terminer le dossier afin de pouvoir déposer la demande d'autorisation de construire au début de l'automne.

M. Mittey fait savoir que pour les caves des Dépendances de la Ferme Gallay la demande de construire APA qui a été déposée par M. Haidinger a été refusée et qu'une demande définitive est en cours d'examen dans les divers départements cantonaux.

M. Gaillard déclare que la commission veut se pencher sur l'avenir du bâtiment de l'Auberge communale et des appartements attenants qu'elle va visiter prochainement. Il souhaiterait organiser une séance conjointe avec la commission aménagement pour en discuter, pour réfléchir sur les intentions de la commune pour les vingt prochaines années.

MM. Beusoleil, Bongard, Rodrigues da Guerra et Thorens réagissent à cette proposition en affirmant qu'il est encore trop tôt de se projeter dans le futur et qu'il faudrait attendre les nouvelles constructions des coopératives pour avoir véritablement une vision globale du centre villageois.

M. le Président termine ce sujet en constatant que, dans l'ensemble, tout le monde s'accorde sur le fait qu'un inventaire général des terrains communaux à bâtir et de leur zone d'affectation doit être réalisé. Il est important de demander aux coopératives leur point de vue.

c. Aménagement et développement villageois

M. Beusoleil explique que sa commission a fait le point sur l'avancement du projet du développement villageois, notamment sur le sujet délicat du nombre de places de parking en sous-sol. Le nombre de 200 places à construire a été enfin convenu sur lesquelles la commune pourrait en acheter une quarantaine, destinées au public. **M. Beusoleil** demande que le Conseil municipal se prononce ce soir sur l'entrée en matière, ou non, sur ce principe d'acquisition.

Après que quelques avis et remarques aient été formulés, **M. le Président** soumet au vote la proposition suivante :

Le Conseil municipal de Presinge approuve le principe de rentrer en discussion avec les coopératives pour l'achat de 40 places de parking dans le garage souterrain qui sera construit.

Oui : 8 Non : 0 Abstention : 2
Le principe est donc accepté.

d. GILS

M. Thorens annonce que M. Jérôme Ducimetière a réussi l'école de capitaine et sera nommé commandant de la compagnie en novembre 2022, après que les deux conseils municipaux (Presinge et Puplinge) auront validé cette promotion.

e. EVE Puplinge

M. Thorens donne les informations suivantes concernant les comptes 2021 :

- Le coût effectif d'une place de crèche a été de Fr. 24'900.- (au lieu de Fr. 30'000.- au budget)
- Le coût effectif d'une place au jardin d'enfants a été de Fr. 5'600.- (au lieu de Fr. 8'400.- au budget)
- Fr. 35'000.- ont été versés par la Confédération comme indemnité Covid-19
- Fr. 68'000.- de plus encaissés comme écolages des parents
- Fr. 65'000.- de charges non dépensées

8. Propositions individuelles et questions

M. Renggli désire savoir quelle suite a été donnée à la proposition de suivre le programme SIG-Eco21.

M. Bongard répond que le sujet sera abordé lors de la séance de commission le 6 juillet prochain.

M. Cardoso Inacio rapporte que, selon les chiffres 2021 de Save-a-Life, Presinge est la seule commune genevoise qui atteint la recommandation d'avoir 1% de premiers répondants par rapport à sa population, soit 8 personnes.

M. Renggli signale que Mme Marine Aymon souhaite continuer son mandat de représentation auprès du GIPE de Meinier jusqu'à la fin de la présente législature. Le Conseil municipal donne son accord et la remercie pour son engagement.

M. Beusoleil s'étonne de voir le bus TPG no 39 faire demi-tour autour du triangle Cordonnères-Louvière, car, à chaque fois, il heurte soit le trottoir, soit le triangle. **M. le Maire** explique que les TPG ont pour règle de ne jamais faire de manœuvres avec un véhicule. Donc, il n'y a pas d'autre solution pour cette ligne-là en principe.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler